

Annulation du Marathon de Magog

Magog, le 9 octobre 2020 – La Ville de Magog et Courir en Estrie annoncent l’annulation du Marathon de Magog qui devait se tenir le dimanche 18 octobre. Cette décision a été prise dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) afin de respecter les normes en vigueur et d’assurer la sécurité des coureurs et de la population.

À la suite d’une rencontre entre la Santé publique de l’Estrie, la Régie de police de Memphrémagog et la Ville de Magog, la décision a été prise de ne pas autoriser la tenue de l’événement cette année. La situation de la pandémie à travers le Québec évoluant rapidement, les autorités ont préféré ne prendre aucun risque.

« C’est une décision difficile que celle d’annuler un événement aussi important dans la région. Le Marathon de Magog est une course attendue de plusieurs, mais nous avons dû nous résigner à accepter que dans le contexte actuel, celle-ci pouvait représenter un risque à plusieurs niveaux », déclare M^{me} Vicki-May Hamm, mairesse de la Ville de Magog.

Rappelons que le Marathon de Magog en était à sa 9^e édition. Il devait clore la saison de course sur route en Estrie en offrant plusieurs distances aux participants : 42,2 km, 21,1 km, 10 km et 5 km.

« Les élus de Magog ont décidé de ne pas permettre la tenue du Marathon de Magog et, dans le contexte actuel, je ne peux faire autrement qu’être d’accord avec leur décision », explique M. Patrick Mahony, directeur de Courir en Estrie. Comme organisateur, j’ai vraiment tout tenté de mettre en place pour que l’événement ait lieu, mais l’environnement en constante mutation dans les régions limitrophes de l’Estrie font en sorte qu’il n’est pas sage de tenir le Marathon de Magog cette année.



Je tiens à remercier les intervenants de la Ville de Magog, la Régie de police de Memphrémagog et la Santé publique de l'Estrie qui ont démontré une réelle volonté de tenir l'événement tout au long de nos discussions. La 9^e édition du marathon sera pour l'an prochain. »

Les coureurs et coureuses inscrits auront droit à un remboursement de 50 % ou au report d'inscription pour l'année 2021 ou 2022. Les modalités seront transmises aux participants par Courir en Estrie.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

Patrick Mahony
Directeur
Courir en Estrie
819-640-2687
patrick@courirenestrie.com

